



270306 - Causes et remèdes de la révolte des enfants contre l'autorité parentale

question

Je voudrais évoquer un sujet important. Il s'agit de l'attitude d'enfants qui ne tiennent pas suffisamment compte des conditions de vie de leur père. J'ai moi-même 23 ans et j'ai des frères et sœurs dont une fille de 20 ans qui ne se soucie pas du tout de la situation de mon père. Il est confronté à de graves difficultés financières alors que sa fille ne cesse de lui répéter : je veux ceci, je veux cela. Je ne peux rien imposer à mon père. S'il devait chercher de l'argent auprès des gens, j'ai toujours un droit sur lui.

Au nom d'Allah, mon père se trouve dans un état déplorable à cause de sa préoccupation de ses enfants et sa situation. Qu'en pensez-vous? Que conseillez-vous aux enfants ? Leur comportement s'assimile-t-il à un mauvais traitement ou a-t-il une autre interprétation? La fille susmentionnée se plaint trop souvent de mon père et je ne sais pas comment la traiter ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, le comportement impulsif des filles envers les père et mère ou l'un d'entre eux, notamment leur mécontentement et leur révolte découlent habituellement de deux causes, religieuse et psycho-sociologique. La première a deux explications. La première découle de la mauvaise perception des enfants du statut des père et mère en Islam et leurs droits. Sous ce rapport, Abou Hourayra (P.A.a) a rapporté que le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Un enfant ne saurait récompenser son père (dûment), à moins qu'il le libère de l'esclave en le rachetant (à son maître). » Cité par Mouslim,1510. D'après Abdoullah ibn Amer (P.A.a) le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « La satisfaction du Maître découle de celle du père, et Son insatisfaction de la sienne. » (Cité par at-Tirmidhi,1899 et jugé



authentique par al-Albani)

Quelle que soient la gravité du malentendu ou divergence opposant le père à son fils, la bonne compagnie demeure obligatoire, même si la divergence portait sur le fondement de la religion et les messages des Messagers, même si le père s'évertuait à plonger son fils dans le chirk ; rien de cela ne priverait pas le père de son droit sur son enfant puisqu'il doit le respecter à tout prix. Sous ce rapport, le Très-Haut a dit : « Nous avons commandé à l'homme [la bienfaisance envers] ses père et mère; sa mère l'a porté [subissant pour lui] peine sur peine: son sevrage a lieu à deux ans. « Sois reconnaissant envers Moi ainsi qu'envers tes parents. Vers Moi est la destination.

Et si tous deux te forcent à M'associer ce dont tu n'as aucune connaissance, alors ne leur obéis pas; mais reste avec eux ici-bas de façon convenable. Et suis le sentier de celui qui se tourne vers Moi. Vers Moi, ensuite, est votre retour, et alors Je vous informerai de ce que vous faisiez. » (Coran,31 : 14-15)

En somme, parler avec les père et mère ou discuter avec eux ne sont pas comme ce qui se passe comme tels avec les autres parce que nous avons reçu l'ordre de nous abaisser devant eux, de leur parler doucement, de les ménager quand nous voulons leur adresser un reproche, de baisser la voix en leur présence, de manifester de l'humilité, de ne pas les offusquer par un acte qu'ils désapprouvent ou de nous abstenir d'un acte licite qu'ils aiment. À ce propos, Allah le Très-Haut a dit : « Et ton Seigneur a décrété: « N'adorez que Lui; et (marquez) de la bonté envers les père et mère: si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi, alors ne leur dis point: «Fi ! » et ne les brusque pas, mais adresse-leur des paroles respectueuses.

Et par miséricorde, abaisse pour eux l'aile de l'humilité, et dis: «Ô mon Seigneur, fais-leur, à tous deux, miséricorde comme ils m'ont élevé tout petit.» (Coran,17 :23-24) L'humilité devant les père et mère est comparé au geste d'un oiseau faible qui baisse ses ailes pour exprimer sa peur d'un oiseau plus fort que lui.

Hicham ibn Ourwa a rapporté que son père a dit : «Et par miséricorde, abaisse pour eux l'aile de l'humilité. » signifie : ne leur refuse pas une chose qui leur est chère. » (Cité par al-Boukhari dans



al-adab al-moufrad) dans un chapitre intitulé *la douceur de parole devant les père et mère*, hadith jugé authentique par al-Albani. Voir à toutes fins utiles l'article utile [publié sous ce lien](#)

Deuxièmement, figurent parmi les causes des problèmes ci-dessus cités la non acceptation par un grand nombre d'enfants des conditions de vie dans lesquelles ils se sont retrouvés et l'absence dans leur éducation de l'agrément du sort qu'Allah leur a réservé et leur part prédestinée en fait de chances mondaines. On les voit plutôt lorgner le sort de ceux qui en possèdent davantage et chercher pour eux-mêmes, désespérément, la même fortune, d'où leur mécontentement de leur destin. C'est dans ce sens qu'Allah le Très-Haut a dit : « Et ne tends point tes yeux vers ce dont Nous avons donné jouissance temporaire à certains groupes d'entre eux, comme décor de la vie présente, afin de les éprouver par cela. Ce qu'Allah fournit (au Paradis) est meilleur et plus durable. » (Coran, 20 : 131)

Cheikh Saadi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a commenté le verset en ces termes : « Ne jette pas un regard d'admiration.. Ne fixe pas tes yeux sur les conditions de la vie mondaine, notamment ses réjouissances en fait d'aliments et de boissons délicieux, de vêtements luxueux, de résidences somptueuses et de belles femmes. Car cela relève du décor de la vie d'ici-bas. Les insoucients s'en réjouissent alors et s'étonnent de ceux qui s'en détournent. Les injustes s'y plongent sans tenir compte de la vie dans l'au-delà. Pourtant la vie d'ici-bas se déroule rapidement et tue ses amoureux immodérés qui vont regretter à un moment où le regret n'aura aucune utilité. Ils sauront ce qui les attend à l'arrivée du jour de la Résurrection, quand ils se rendront compte que la vie d'ici-bas était un temps d'épreuve pour celui qui s'y accrochait et se laissait tromper par elle. L'épreuve visait à distinguer celui qui aura accompli la meilleure œuvre. Sous ce rapport, Allah le Très-Haut a dit : « Nous avons placé ce qu'il y a sur la terre pour l'embellir, afin d'éprouver (les hommes et afin de savoir) qui d'entre eux sont les meilleurs dans leurs actions. Puis, Nous allons sûrement transformer sa surface en un sol aride. » (Coran, 18 : 7-8)

« Ce qu'Allah fournit » renvoie à notre part du savoir, de la foi et des bonnes œuvres concrets et ...le qualificatif 'meilleur' renvoie aux jouissances temporaires accordées à certains groupes d'entre eux et par rapport à leurs implications caractéristiques. Et 'plus durable' parce



qu'ininterrompu en ce qu'elles incluent en termes de nourriture et d'ombres (arbres ombrageux agréables à voir ?) . C'est c sens que le Très-Haut dit : « Mais, vous préférez plutôt la vie présente, alors que l'au-delà est meilleur et plus durable. » (Coran,87 :16-17)

Le verset (20 :131) nous apprend que chaque fois que nous éprouvons un désir immodéré du clinquant de la vie d'ici-bas, et nous mettons à en amasser, nous devons aussi penser à « ce qu'Il a fourni » pour faire la balance entre les deux. » Extrait du *Tafsir* de Saadi (516)

D'après Abou Hourayrah, le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Regardez ceux qui sont en dessous de vous non ceux qui sont en dessus de vous car c'est plus à même de vous éviter à sous-estimer le bienfait d'Allah. » Le rapporteur Abou Muawiya lui emploie le terme '*alykoun*' au lieu de « *dounakoun* » (Rapporté par Mouslim (2963)

Troisièmement, il faut savoir que le père est légalement responsable de la prise en charge vitale de ses enfants selon ses moyens et non en fonction des demandes de ses enfants et leurs désirs. Il n'est permis ni à l'épouse ni aux enfants de lui demander ce qui dépasse ses possibilités car Allah ne le leur autorise pas. Bien au contraire , les membres de la famille doivent travailler pour assurer leur autonomie de sorte à ne demander au père que ce qu'il est en mesure d'offrir. Les enfants doivent éviter de le harceler de sorte à lui inspirer un sentiment de négligence et d'être responsable de la détérioration de leurs conditions de vie. Sous ce rapport, le Très-Haut a dit : « Et faites que ces femmes habitent où vous habitez, et suivant vos moyens. Et ne cherchez pas à leur nuire en les contraignant à vivre à l'étroit. Et si elles sont enceintes, pourvoyez à leurs besoins jusqu'à ce qu'elles aient accouché. Puis, si elles allaitent [l'enfant né] de vous, donnez-leur leurs salaires. Et concertez-vous [à ce sujet] de façon convenable. Et si vous rencontrez des difficultés réciproques, alors, une autre allaitera pour lui. Que celui qui est aisé dépense de sa fortune; et que celui dont les biens sont restreints dépense selon ce qu'Allah lui a accordé. Allah n'impose à personne que selon ce qu'Il lui a donné, et Allah fera succéder l'aisance à la gêne. » (Coran, 65 :6-7)

Dans son commentaire des versets ci-dessus cités, al-Hafedz Ibn Kathir (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) écrit : « L'expression *min 'wdjdikoun*' signifie à votre aise. Et Ses propos : « Que



celui qui est aisé dépense de sa fortune. » signifie : que le père ou le tuteur assure la dépense vitale au nouveau-né en fonction de leurs moyens, et que celui dont les biens sont restreints dépense selon ce qu'Allah lui a accordé. Allah n'impose à personne que selon ce qu'Il lui a donné, et Allah fera succéder l'aisance à la gêne.» C'est comme Ses propos : «Allah n'impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité. » (Coran,2 :286).

Quatrièmement, quant à la cause psycho-comportementale, elle réside dans une impulsivité pathologique que la jeune fille a du mal à maîtriser. Cette impulsivité s'accompagne de troubles, d'anxiété, de stress et de désordres. Elle se manifeste plus clairement à travers le trouble de la personnalité limitée .

Quand le recours à la prêche, à l'éducation religieuse, à l'enseignement et à la correction s'avère inefficace dans le cas de votre sœur et qu'elle ne veut pas revoir son comportement à l'égard de votre père puisse qu'elle continue à le harceler d'exigences, nous vous conseillons d'aller consulter une psychanalyste afin qu'elle évalue son état et identifie la cause de sa nervosité et de son impulsivité. C'est compte tenu de l'importance du traitement médicamenteux qui passe par la prescription d'anti stressés et anti anxiété doublé du traitement verbal qui se fait à travers la thérapie cognito-comportementale ou, en cas de trouble de la personnalité, la thérapie dialectique comportementale.

Allah le sait mieux.